



COMITÉ ASSURER LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION TENUE LE 25 MARS 2026 EN MODE HYBRIDE (SALLE DE LA COMMISSION PERMANENTE ET VISIOCONFÉRENCE)

Membres : Mme Anny Beaulieu, citoyenne membre (arrivée : 15 h 09)
Mme Lynda Breton, citoyenne membre
M. Pierre-Luc Fortin, conseiller municipal (arrivée : 15 h 28)
Mme Gabrielle Groulx, conseillère municipale et vice-présidente
M. Philip Mongrain, membre jeunesse
M. Pierre Piché, conseiller municipal
Mme Annie Provencher, conseillère municipale et présidente

Invitées et

Invités :

M. Éric Angers, directeur général adjoint – Proximité
M. Serge Bournival, coordonnateur – Développement durable (départ : 15 h 15)
M. Yves Deguire, coordonnateur – Environnement
M. Jean-Denis Girard, conseiller municipal (arrivée : 15 h 33)
M. Maurice Goneau, conseiller aux liens avec la communauté
M. Vincent Héroux, conseiller municipal
Mme Nathalie Lafrenière, secrétaire administrative aux commissions et comités
Mme Roxanne Lanoix, spécialiste en environnement
Mme Roxanne Legault, directrice intérimaire – Communications et participation publique
Mme Cynthia Simard, directrice générale adjointe intérimaire – Services organisationnels
M. Julien St-Laurent, chef de service – Environnement
M. Dominic Thibeault, directeur général adjoint intérimaire – Planification et développement

Absence(s) :

Il est important de préciser que ce Comité a un rôle uniquement consultatif et que les recommandations formulées au présent procès-verbal devront être soumises au Comité exécutif ou au Conseil municipal pour décisions ultérieures.

1. Ouverture de la réunion et mot de bienvenue du président

L'ouverture de la réunion est faite par Mme Annie Provencher, conseillère municipale et présidente du comité, à 15 h. Mme Provencher souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes et en ligne. Après vérification et constatation du quorum, la réunion peut commencer.

2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

La présidente fait la lecture de l'ordre du jour et annonce que le point 5 sera présenté avant le point 4. L'ordre du jour ainsi modifié est adopté à l'unanimité.

3. **Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 25 février 2026**

La présidente s'informe auprès des membres qui étaient présents à la réunion du comité du 25 février 2026 s'il y a des modifications à apporter à ce procès-verbal. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

4. **Explication du programme de contrôle des insectes piqueurs**

Le programme de contrôle des insectes piqueurs en vigueur à la Ville est présenté au comité : historique, coûts annuels, territoires desservis, mode de tarification auprès de la population trifluvienne. Le produit concerné est le *Bacillus thuringiensis israelensis* ou *Bti*, un produit homologué pour cette utilisation par Santé Canada et dont l'utilisation est encadrée par la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2) et nécessite une autorisation ministérielle, soit un Certificat d'autorisation délivré par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP).

L'utilisation du *Bti*, remise en question par des groupes de citoyennes et citoyens partout au Québec, fait l'objet de recherches scientifiques depuis les années 1980 et, bien qu'il soit impossible de prouver que le produit ne présente aucun risque, plusieurs résultats ont démontré son innocuité dans plusieurs circonstances. La décision quant à son utilisation revient à établir l'équilibre entre l'amélioration du confort de la population et les impacts limités de son utilisation sur l'environnement. L'application du principe de précaution est expliquée au comité. Des articles scientifiques seront déposés sur le site de collaboration SharePoint du comité pour fins de consultation.

L'application d'un programme de contrôle des insectes piqueurs répond à un besoin exprimé par la population. Il s'agit d'une question de confort et non d'un enjeu de santé publique. Des sondages d'opinion ont été réalisés en 2005, puis en 2019 afin de vérifier l'évolution des perceptions des citoyennes et citoyens sur le sujet. Les résultats des deux sondages présentaient de légères différences pour des questions comparables. Quelques pages du rapport de consultation préparé par Cible Recherche sont présentées pour illustrer le propos.

En 2023, la Ville a confié un mandat à un professeur du Département de philosophie et des arts de l'UQTR afin que son équipe étudie le débat entourant le contrôle des insectes piqueurs. Leur étude a conclu que « (l)e conflit de valeurs central au débat concernant l'épandage du *Bti* par la Ville aux fins de contrôle des insectes piqueurs se résume à une opposition entre un désir de qualité de vie et de confort, d'une part, et un désir de préserver les écosystèmes et l'environnement de l'autre. », et a permis de

constater un manque de connaissance en général sur le *Bti* et ses effets. Il est donc important de miser sur l'acquisition des connaissances (membres du Conseil, population, fonctionnaires) au sujet du *Bti* et de ses impacts.

La demande d'autorisation auprès du MELCCFP est effectuée tous les deux ans. Ainsi, la demande pour le contrôle en 2026 et 2027 est en cours. Le contrat d'épandage est octroyé par appel d'offres public (SEAO : système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec). Il est à noter que la Ville peut choisir d'y mettre fin chaque année (en septembre) au moment de préparer le budget.

[...]

5. **Date de la prochaine réunion** : le mercredi 29 avril 2026 à 15 h à la **salle publique du Conseil**

Levée de la réunion

Il est 16 h 55 et tous les points à l'ordre du jour ont été discutés. La réunion est levée.

Mme Annie Provencher
Conseillère municipale et présidente

Mme Nathalie Lafrenière
Secrétaire administrative aux
commissions et comités